

ASSOCIATION DE BOULOURIS
POUR LA QUALITÉ DE LA VIE



Association agréée par la Préfecture du Var
Bureau municipal de Boulouris 83700 Saint-Raphaël

1
Décembre 2023

BULLETIN
D'INFORMATION

No 118

L'association (septembre 2023)	02
Le mot de la Présidente	03
Rapport d'activité des commissions	
Urbanisme	04
Partenariat AGIR	06
Culture/loisirs	07
Communication	08
Environnement	10
Lettre de Rosemonde de Bellépine à Madame de la Plumequigratte	11
Pêle-mêle	13
Infos/Agenda	
Infos pratiques	16

L'association (Septembre 2023)

Bureau et administrateurs

Présidente	Françoise Tetaz
Vice-présidente	Annie Pascal
Trésorière	Monique Lesné
Trésorier adjoint	Bernard Solari
Secrétaire	Anne-Marie Ginguenaud
Secrétaire adjointe	Jacqueline Doukali
Présidente d'honneur	Françoise Thomas

Administrateurs (hors bureau)

Mesdames	Messieurs
Marie-Françoise Bouchet	Jean-Louis Chabanas
Bernadette Froissant	Patrick Fresnais
Danièle Mistral	Claude Hernandez

Conseillers

Mesdames	Messieurs
Geneviève Dindin	Michel Liu
Élodie Fresnais	
Josette Guerrin Historienne de l'association	

Délégués de Secteur

1	Mme Mistral
2	Mme Ginguenaud
3	Mme Guillaud
4	Mme Froissant
5	Mme Bouchet
6	Mme Lesné
7	Mme Doukali
8	Mmes Flavigny, Tetaz

Le mot de la Présidente

Il y a un an je vous faisais part de nos projets pour 2024. Tout a été réalisé :

- *Les nouveaux statuts,*
- *Le site,*
- *La reprise des loisirs,*
- *La mise en place des ateliers AGIR,*
- *Etc,*

Comme je vous l'ai dit dans le précédent bulletin les finances sont redressées, les commissions ont été actives, notamment la commission Urbanisme et la commission Communication.

Nous abordons donc 2024 avec confiance et optimisme.

Françoise TETAZ



- **Le bureau et le conseil d'administration, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024**

Rapport des commissions

➤ **Urbanisme Jean-Louis Chabanas-Michel Liu** **Aménagement de la place Saint-Jean et de ses abords**

Pas de nouvelles.

Le maître d'œuvre n'est, à notre connaissance, toujours pas désigné.

Plan Local d'Urbanisme

Une réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'est tenue le 6 novembre dernier. M. Michel LIU, membre de l'ABQV y a assisté et en a fait le compte rendu suivant :

J'ai assisté à la réunion du PADD. Il s'agissait de présenter les grandes orientations du futur Plu. Le maire a pris la parole, puis l'a passé au bureau d'étude ALPICITE qui a présenté le PPDD pendant environ une heure 30.

Le PADD comporte 4 axes principaux, chacun de ces axes étant lui même divisé en 4 à 5 objectifs.

Axe 1 : protéger et conserver le patrimoine bâti et paysager raphaëlois,

Axe 2 : encadrer l'évolution de la population, rationaliser les fonctions de ville-centre et l'armature urbaine,

Axe 3 : accompagner, soutenir la croissance et la mutation de l'économie raphaëloise,

Axe 4 : prendre en compte les données du changement climatique.

Le bureau d'étude a annoncé que les objectifs de chaque axes seraient publiés et disponibles sur la site de la mairie.

Il me parait étrange que le changement climatique ne soit pris en compte qu'à l'axe 4 alors que les effets du changement s'accroissent (manque d'eau, canicule).

Les axes 1 à 3 n'en tiennent pas compte, et sont plutôt centrés sur une politique de développement de l'urbanisation et du tourisme basée sur une croissance « comme avant »

Les questions ou les propositions des raphaëlois(es) étaient considérées le plus souvent comme des critiques voire des attaques, plutôt que comme des opportunités par la mairie, qui répondait en défense. Cet état de fait va à l'encontre de l'objectif « concertation » de la réunion.

Les problèmes concrets et locaux seront examinés et discutés dans les étapes ultérieures du PLU, notamment lors de la rédaction des « Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et le règlement. »

Nous ne manquerons pas de rappeler à M. le Maire qu'il s'est engagé lors de notre AG à garder et améliorer dans le futur règlement les avancées obtenues dans le PLU de 2018 toujours en vigueur actuellement.

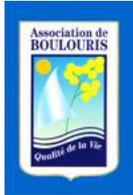
Concession de la plage d'Agay :

Bien que n'étant pas directement impacté par cette demande, il nous a semblé important que l'ABQV réponde à l'enquête publique qui s'est terminée le 10 novembre.

Cette demande portait sur :

- La création d'un ponton pour la pratique du ski nautique et autres engins motorisés
- L'extension de la terrasse de restauration devant l'Auberge de la Rade
- La création d'un espace jeux pour les enfants et d'un terrain de volley-ball
- La création d'une Handiplage

L'ABQV s'est opposée à cette demande et a fait parvenir au commissaire-enquêteur un argumentaire (dont le texte est joint dans le même bulletin), et plusieurs membres de notre association ont fait personnellement une réponse.



Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie

Agréée par la Préfecture du Var

Bureau municipal de Boulouris – 83700 BOULOURIS

Boulouris le 4 novembre 2023

Objet : Concession de la plage naturelle d'Agay

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Notre association donne un avis nettement défavorable à la demande de concessions de la plage naturelle d'Agay, pour les raisons suivantes :

1) L'exceptionnelle beauté et la singularité de la baie d'Agay est un bien commun

La baie d'Agay est la porte d'entrée Est de la route de la Corniche d'Or, qui peut être comparée, sans rougir, aux littoraux côtiers internationaux aussi célèbres que la côte Amalfitaine (Naples, Capri...) et la côte Californienne (de San Francisco à San Diego). Cet ensemble paysager est un bien commun national, il ne doit pas être privatisé pour que tous les citoyens puissent en profiter à égalité. Nous sommes contre la privatisation des biens publics

2) La plage d'Agay résulte d'un équilibre délicat et fragile entre nature et activité humaine

Cet équilibre dynamique doit être maintenu et surveillé pour durer, or la privatisation qui obéit à des intérêts privés, comporte des risques très souvent avérés de dégradation. Dégradations esthétiques du paysage dues à des constructions provisoires, pollutions sonores et dégradations physiques dues à des usages trop nombreux et trop fréquents, non appris et inadaptés.

3) Harmonisation entre les habitants et les populations de passage

La plage d'Agay n'est actuellement pas un espace commercial. Les générations passées ont établi une séparation entre la plage et le commerce — installé de l'autre côté de la route à l'intérieur des terres —. Elles ont construit une sage tradition qui distingue entre les ressources et les contraintes des activités de ceux qui habitent et ceux qui sont de passage. Etablir les hôtels et les restaurants en bordure de plage aurait rapidement conduit à sa destruction en tant qu'espace naturel de loisirs et de repos. Permettre à certains habitants de s'installer et non à d'autres c'était imposer une inégalité entre eux.

4) Qualité de la vie et environnement capacitant,

La notion de « Qualité de la Vie » est née dans les années 1970, d'abord dans les lieux de travail (ateliers, bureaux) où des médecins et des responsables de la sécurité, ont découvert qu'au travail, il ne suffisait pas, pour assurer la santé et la sécurité des personnes, de leur donner des médicaments et des consignes à suivre. Mais qu'il fallait aussi permettre aux employés de former une communauté, soucieuse de la santé et la sécurité de chacun ; dans laquelle les membres s'estiment mutuellement ; et où chaque membre a le souci d'accomplir un travail signifiant, de progresser individuellement, et d'améliorer les collectifs de travail.

Ils ont appelé ce nouvel environnement du travail : *un environnement capacitant*, car il suscitait en chacun l'acquisition de capacités nouvelles. Notre association a le souci que chaque réalisation d'urbanisme permette le développement d'un environnement capacitant pour ses habitants.

En vous remerciant de votre attention, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos cordiales salutations

La Présidente

➤ Partenariat AGIR Bernard Solari

- **Notre partenaire AGIRabcd**

AGIR (Association Générale des Intervenants Retraités)

ABCD (Actions de Bénévoles pour la coopération et le développement)

A été créée en 1983 (nous célébrons son 40ème anniversaire) par de nouveaux retraités qui, dans leurs activités professionnelles à l'étranger, ont vu et compris les besoins des pays et de leurs habitants. Ils ont voulu remédier au mieux, en utilisant leurs diverses compétences et expériences, aux difficultés de ces populations. AGIR a donc, d'abord, lancé des missions à l'étranger, dans différents domaines.

Ces missions se sont développées jusqu'à atteindre 500 missions par an, dans 50 pays, à la veille de la crise du Covid. Ce sont des missions de durées différentes, dans des divers domaines (plus spécialement, dans l'enseignement-francophonie et santé). Il en reste encore 150 par an.

Depuis les années 2000, les adhérents d'Agir se sont multipliés jusqu'à atteindre environ 3000 actuellement, répartis-en 120 délégations et antennes, sur toute la France. Ces nouveaux adhérents ont souhaité effectuer aussi des missions en France et mettre leurs compétences au service de la lutte contre l'exclusion, sous toutes ses formes.

Chaque délégation territoriale choisit ses thèmes d'activités selon les compétences et expériences de ses adhérents et les besoins constatés sur place. Ces retraités agissent, bénévolement, selon leur temps disponible et souvent interviennent à la demande des organismes publics ou privés de leur territoire.

Sur le Var, les adhérents au nombre d'environ 90 sont répartis entre les antennes de Toulon, Le Luc, Draguignan et Var Esterel (qui englobe Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune sur Argens, Puget sur Argens, Les Adrets ainsi que le Golfe de Saint Tropez, et compte environ 40 adhérents).

Leurs actions sont indiquées en partie sur le flyer ci-joint.

La Déléguée Territoriale du Var est Mme Maryse VRIOITE, tel 06 80 58 30 72.

Renseignements également auprès de Bernard SOLARI (ancien responsable de l'antenne locale et de la délégation du Var) au 06 33 98 25 08.

AGIR ABCD, très sollicitée, a besoin de nouveaux adhérents motivés pour répondre à la demande locale.

Merci de venir rejoindre cette belle association, reconnue d'utilité publique, et agréée par plusieurs ministères et organismes nationaux et internationaux.

• Ateliers AGIR 2023 : Un constat mitigé

Nous arrivons à la fin de 2023 et les ateliers que nous avons proposé depuis le partenariat engagé avec AGIR abcd Var n'ont pas obtenu le succès espéré.

Seuls les deux premiers ayant pour thèmes .

- Smartphones et tablettes
- Fraudes et arnaques

Ont eu de l'intérêt pour quelques personnes.

L'atelier sur les démarches administratives proposé les deux premiers lundis après-midi de chaque mois n'a eu aucun écho parmi les adhérents de l'ABQV et ont été annulés chaque fois.

L'atelier informatique n'a rencontré que deux demandes le vendredi matin de 10 h à 12 h.

Nous maintenons ces ateliers du lundi et du vendredi encore pour le premier trimestre 2024 et en ferons le bilan fin mars.

Nous vous proposons de nouvelles sessions pour ce nouveau trimestre 2024, particulièrement adaptées aux séniors, qui rencontrent un beau succès dans d'autres lieux de Saint-Raphaël.

Voir par ailleurs les thèmes et la programmation. Nous vous attendons. A bientôt !

➤ Culture/ Loisirs Annie Pascal

Nous vous proposerons en 2024 :

- des sorties pédagogiques d'une demi-journée :
 - visite du sentier Julie à la carrière des Grands Caous
 - visite du sentier des Carriers et du musée des Carriers au Dramont
 - visite faune et flore dans l'Estérel avec l'ONF
 - visite du Rucher École
 - etc
- une sortie d'une journée dans un lieu du Moyen-Var de la Provence traditionnelle
- un spectacle de tradition provençale (Marcel Pagnol et autres) donné par la troupe de la Rafelenco le dimanche 10 mars 2024 salle Blondelet.
- Notre repas annuel aura lieu le samedi 27 janvier 2024 si possible au restaurant Urban Beach (actuellement en congé)

*Repas annuel
samedi 27 janvier 2024
12h30*

➤ Communication Patrick Fresnais

• Site internet ABQV

2273 utilisateurs ont visité le site depuis sa création le 19/11/2022 pour un total de 11759 pages vues.

• Les technologies pour recevoir internet à Domicile

L'ADSL, la fibre optique, le câble, le satellite, la 4G et la boucle locale radio.

Un aperçu des débits avec les différentes technologies et suivant le type de raccordement, la fibre optique FTTLA n'est pas une fibre de bout en bout et se termine par une liaison coaxiale pour atteindre le logement d'où des débits inférieurs au type de fibre FTTH qui offre les meilleurs débits. Le choix du type de fibre dépend de l'opérateur et de la zone géographique.

Technologies	Débits ascendants	Débits descendants	Temps de latence
ADSL	1 Mbit/s	20 Mbit/s	entre 40 et 80 millisecondes
VDSL2	8 Mbit/s	100 Mbit/s	25 millisecondes
Fibre optique (FTTLA)	1 Gbit/s	100 Mbit/s	Entre 15 et 20 millisecondes
Fibre optique (FTTH)	1 Gbit/s à 8Gbits	1 Gbit/s à 8Gbits	10 millisecondes

Les débits réels constatés sur le terrain sont bien inférieurs aux chiffres théoriques annoncés. Avant de souscrire une offre fibre chez un FAI, il faut bien s'informer sur ce qu'ils proposent et consulter l'ARCEP pour faire le bon choix de l'opérateur. Le plus souvent, c'est du FTTH ou du FTTLA. La qualité du raccordement influence pour beaucoup les débits. Mais la fibre optique FTTH est moins sensible aux perturbations électromagnétiques, plus stable, et les débits montants et descendants similaires

- 597 Mb/s chez Free
- 481 Mb/s chez Bouygues Telecom
- 456 Mb/s chez Orange
- 450 Mb/s chez SFR

• Déploiement fibre à Boulouris

Nous avons rencontré Madame Meyer Déléguée au numérique informatique. Cette rencontre a été très positive. Nous espérons que 2024 verra la situation se débloquer.

Copie du mail envoyé courant novembre à Mme Meyer :

Bonjour Madame Meyer,

Nous revenons vers vous suite à la réunion que nous avons eu en octobre 2023 concernant le déploiement de la fibre et les problèmes rencontrés sur certains secteurs de Boulouris.

Vous deviez rencontrer l'opérateur Orange le 23 Novembre 2023 avec NGE afin d'avoir un planning de déploiement et les moyens mis en œuvre pour remédier aux problèmes rencontrés. La délégation par les opérateurs à des sous-traitants n'arrange pas les choses et ce sont donc les abonnés qui pâtissent de cette situation à cause de l'absence de suivi.

De nombreux riverains ont contactés l'ABQV pour nous faire part de leur mécontentement car privés d'accès à la fibre sans explications et ceci depuis plusieurs années. Pour remédier à cette absence de fibre optique, les riverains utilisent des solutions alternatives satellite ou autres qui sont coûteuses. L'ABQV sollicite un planning avec les incidents rencontrés par secteur et les solutions mises en œuvre avec les délais de réalisation.

Comme vous nous l'avez proposé, nous pouvons aller sur le terrain et rencontrer Monsieur Pavoni pour connaître les raisons de cette absence d'accès à la fibre optique. Pouvez-vous nous indiquer comment prendre contact avec M. Pavoni pour ce faire ?

En vous remerciant pour votre aide .

Bien cordialement

ABQV Françoise Tetaz / Patrick Fresnais

➤ Environnement

- **Fibre aérienne** : Inquiétude de l'ABQV sur le déploiement de la fibre aérienne et son impact sur l'environnement.

« Suite aux manquements d'Orange, l'ARCEP l'a enfin condamné à payer une amende de 26M d'euros. »

L'opérateur a donc des contraintes de délais pour éviter de doubler la mise à la nouvelle échéance. La fibre aérienne étant la solution de facilité et moins coûteuse au risque d'avoir un impact certain sur l'environnement.

Exemple d'une commune concernée par ce déploiement important en aérien :

« Des habitants et des riverains de Céaucé (Orne) sont mobilisés contre le passage aérien de la fibre. Les sous-traitants de l'opérateur Orange commencent à installer des poteaux. Les propriétaires des terrains sont priés d'élaguer leurs haies bocagères, ce qu'ils refusent. Ils dénoncent un manque de concertation. Depuis quelques semaines, la fibre optique se déploie en aérien et à grande vitesse à Céaucé. Orange prévoit d'installer 120 poteaux sur l'ensemble de la commune. Mais certains riverains et agriculteurs y sont hostiles. Ils demandent à ce que les lignes soient enterrées afin de préserver le paysage »

La chartre d'un déploiement réfléchi de la fibre passe par une stratégie d'ensemble, la concertation, le respect de l'environnement, le respect de la propriété privé, et l'enfouissement de toutes les lignes, EDF , Téléphoniques, Fibre etc... Cette implantation de nouveaux poteaux ou anciens va à l'encontre de la loi paysage de 1993 « *La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite loi Paysage, vise à mettre en valeur les paysages naturels, urbains, ruraux, qu'ils soient banals ou exceptionnels. Elle se superpose à la loi Montagne et à la loi Littoral.* »

Un jour ou l'autre le retour en arrière sera inévitable pour toute cette implantation aérienne. !

*Rosemonde de Bellépine, baronne du Boulouris d'avant,
à madame de la Plumequigratte*

À Boulouris ce 26 novembre de l'an 2023.

Très chère Anaïs,

Comment vous portez-vous ? Au mieux, j'espère. Nous voici enfin dans la fraîcheur automnale après cet été indien interminable. Certes ces séances de bronzage et ces bains de mer tardifs encore bien soulignés par nos « médias-béats » avaient un côté séduisant mais, que diable, donnez-nous enfin quelques degrés en moins agrémentés de feuilles mortes !

Donc ma chère Anaïs, nous voilà entre nous (enfin presque), les résidents de notre fief boulourissien. Ce lien privilégié avec ses qualités de vie incontestables mais ses quelques inconvénients.

Un petit exemple. Aimez-vous la pétanque ? Notre jeu de boules traditionnel Provençal si bien adapté aux retraités pour occuper les journées ensoleillées. Mais voilà : le jeu de boules de Boulouris accueille maintenant, en plus de nos quelques petits amateurs, de nombreux « grands » amateurs pour des concours et autres manifestations. Alors ces jours-là, plus de places aux alentours (Blondelet, le long de la rue ...) pour garer nos berlines. Sans oublier les nuisances dues aux micros tonitruants, et celles des éclairages les jours de nocturne. Donc simple question : nous devons protéger nos chères posidonies et autres faune et flore de nos criques, mais si on nous protégeait nous aussi ma bonne, pauvres humains soumis ?

Alors où sont les terrains de boules familiaux, où les exploits sportifs étaient ponctués de galéjades et d'exclamations « avé l'assent » la partie de pétanque quoi ! Ah nostalgie quand tu nous tiens !

Ah, ma douce, heureusement que pour résister au burn-out provoqué par les infos anxiogènes diffusées à jets continus dans tous nos écrans surchauffés, se

profile la « magie de Noël ». La magie de Noël, il faut y croire, n'est-ce pas ? Oublier dans nos achats alimentaires les produits sans gluten, sans conservateurs, sans additifs, sans colorants, enfin sans rien... pour nous emparer des sucreries chocolatées et autres poulardes et foie gras. Sans oublier les amoncellements de Panettone, venus du pays voisin ami, tous garnis de raisins secs avec un soupçon d'huile de palme ici et là ! Et pour faire passer tout ça, les « mouloun » (dixit la cousine Nourade) de vins des trois couleurs avec tellement de choix différents, que ma cervelle se met à bouillonner en les examinant. Si bien que je finis par me ruer sur les premiers « petits crus », les bouteilles « grands crus » n'étant pas pour ma bourse. Cela me fait penser à mon aïeule, qui avait elle, une bourse bien garnie et aurait eu la possibilité de les acheter, mais ils n'existaient pas encore en ces quantités.

Et puis, je rédige ma missive, ce jour de Black Friday (encore ma bonne, une date qui choquerait Mme de Sévigné, qui ne parlait qu'en bon « francoys »). J'évite quelque peu de sortir par crainte d'être prise dans le tourbillon d'acheteurs avides de sauter sur la bonne affaire du jour. C'est mieux très chère, mais entre ce jour de grand rabais, les soldes d'été, les soldes d'hiver, les soldes privés, les promotions, les réductions exceptionnelles de tout poil nous devrions parvenir à subsister pour trois fois rien au cours de l'année !

Je disais donc très chère, que Noël se profile à l'horizon. Et il faut s'en réjouir malgré tout, et en janvier quelques bonnes indigestions et « gueules de bois » plus tard, nous enchaînerons, pour nous soigner, avec la dégustation des gâteaux, brioches et galettes des Rois !

Allez ma bonne, trinquons tant que nous le pouvons, à ces jours de fête à venir. Quoi vous ne buvez plus ? Allons, du vin d'orange, de noix, de nèfles, rien que des plantes (dixit la cousine Nourade). On ne se laisse pas aller à la mélancolie.

Et à l'an que ven 2024,

Votre dévouée Rosemonde



Pêlemêle

Info

Questions

Réponses

Nouvelles sessions AGIR

Les lundis après-midis, de 14h à 16 h

- **29 Janvier 2024 : PADS (Prévention des Accidents Domestiques des Séniors)**

Comment arranger son logement (toutes les pièces) en l'adaptant à nos possibilités, de façon à améliorer notre confort, nos déplacements et éviter les chutes

- **19 Février 2024 : AGIROUTE (rappel du code de la route)**

Pour les conducteurs, l'adaptation à la conduite pour les séniors, tenant compte de notre état de santé, de nos reflexes et de nos aptitudes

Pour les piétons, l'adaptation à nos habitudes de vie, en ville et sur la route, connaissance des nouveaux panneaux

Pour tous, les nouveaux panneaux routiers, les giratoires, les nouvelles législations, le vivre ensemble sur la route et en ville (zones partagées)

- **18 Mars Citoyenneté (à partir d'un quizz)**

Les nouvelles règles de vie des citoyens, nos comportements

Animatrice AGIR : Mme Annie Briac

Places limitées : s'inscrire au plus tard deux semaines avant la session pour prévoir les locaux et le matériel, auprès de : Bernard SOLARI au 06 33 98 25 08

➤ **vœux de Monsieur le Maire de Saint-Raphaël** : le vendredi 15 décembre à 18h30 salle Blondelet

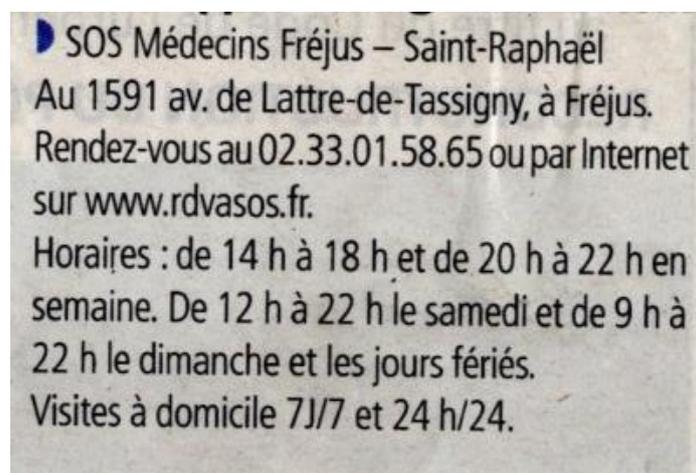
➤ **La poste :**

Comme prévu ne agence postale va ouvrir dans la maison France Services anciennement poste de Boulouris en janvier 2024



➤ **SOS médecins :**

Face à la demande toujours plus importante en consultations d'urgence, la maison de garde étoffera ses effectifs en janvier et juillet prochains.



➤ Déchèterie :

INFORMATION

DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

À partir du 1^{er} janvier 2024, Estérel Côte d'Azur Agglomération modifie les conditions d'accès aux déchèteries communautaires (Fréjus, Saint-Raphaël, Les Adrets de l'Estérel, Puget sur Argens). L'accès en déchèteries ne sera possible que sur présentation d'un badge ou d'un QR Code obtenu sur inscription préalable obligatoire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Deux possibilités :

- Envoi des documents par courriel au service Direction PROpreté VALorisation (diproval@esterelcotedazur-agglo.fr) en précisant **Service Déchèterie** et **Préfecture de la Région PACA**
- Présentation des documents directement à l'accueil d'une déchèterie

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- **PARTICULIERS** : justificatif de domicile (moins de 3 mois) et carte d'identité
- **PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE** : extrait de KBIS (moins de 3 mois) ou avis de SIREN ou attestation Chambre des Métiers et carte d'identité du responsable
- **ASSOCIATIONS** : extrait de KBIS (moins de 3 mois) ou avis de SIREN et carte d'identité du responsable
- **CESU** : carte d'identité et attestation sur l'honneur de l'employeur complétée

COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE ACCÈS

Le QR code est envoyé directement par mail après création du compte et vous êtes informés de la mise à disposition de votre badge que vous pourrez récupérer, soit :

- À la Direction PROpreté VALorisation (DIPROVAL) - ZA Les Meissugues - 106 chemin de Saint-Tropez - 83480 Puget sur Argens - Tél. 04 83 09 84 31
- Lors de permanences organisées en déchèteries

La Direction PROpreté VALorisation est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Pratique

Nous joindre ? : 04 94 83 23 72 07 45 10 44 26

Nous écrire ? :

Bureau municipal de Boulouris 83700 Saint-Raphaël
ou par courriel abqv@orange.fr



Informations



Tous les Lundis de 10h à 12h

Salle au 1^{er} étage au-dessus de la poste

- Un administrateur peut vous renseigner, vous conseiller
- Vous pouvez consulter des documents relatifs aux jardins, à l'environnement, à l'urbanisme

Nous comptons sur votre apport :

Avis, suggestions, documents, ..., tout ce qui peut nous aider à atteindre nos objectifs communs.

Nous vous attendons ...

Rappel :

L'assemblée générale du 9 Juillet 2022 a maintenu la cotisation annuelle (année calendaire) à 25€ par famille. Une majoration de 5€ est appliquée pour les personnes qui ont demandé de recevoir le bulletin par la poste.

Règlement par chèque ou virement (de préférence) ou en espèces

Règlement par virement : n'oubliez pas de remplir votre feuille de cotisation

Précisez votre nom et l'objet du virement (cotisation 20xx)

IBAN FR76 3000 3019 1900 0372 7500 162

Marchés : Esplanade Saint-Jean le lundi matin

Les encombrants : les dates de ramassage pour 2024 ne sont pas encore communiquées

Renseignements : Mairie 0494197140-Pizzorno 0498118340-Déchetterie 0494405920

Les Vendredis 12 janvier, 16 février, 15 mars :

Quartier Estérel Plage - Logis de l'Aspé - Péguière - Boulouris.

Délimité à l'ouest par le boulevard du Maréchal Juin, l'avenue de Villepey, l'avenue Terres Gastes et le boulevard de l'Aspé. Délimité au nord par le rond-point des Collines, le boulevard Baudino à l'intersection du boulevard du Cerceron. Délimité à l'Est par le boulevard de l'Aspé, l'avenue Lagrange, la rue R.Blanchard, l'avenue du Grand Défends et le CREPS de Boulouris. Délimité au sud par tout le long de la SNCF, la plage de la Pescade, la mer et la plage de la Péguière

Les Samedis 13 janvier, 17 février, 16 mars, / les lundis 15 janvier, 19 février, 18 mars

Quartier Aiguebonne - le Dramont le samedi - Agay - Anthéor - Le Trayas le lundi.

(tout l'est de la commune à partir du boulevard de la Mer à Boulouris)
Délimité à l'ouest par la plage de la Pescade, la route des Carrières, le Dramont, Agay, l'avenue du Gratadis (jusqu'au Grenouillet) et Anthéor. Délimité au nord par les Roches Rouges et la route des Calanques. Délimité à l'Est par la route des Calanques. Délimité au sud par la mer

Il est demandé aux personnes désirant être débarrassées des objets encombrants (monstres) de bien vouloir faciliter le ramassage en les déposant entre **la veille du ramassage à partir de 18 heures et le jour du ramassage jusqu'à 6h00**** en fonction de la localisation de leur domicile. Les objets encombrants seront déposés en ordre, en bordure de la chaussée.

Sont autorisés : appareils électroménagers, sommiers, matelas, vélos, mobilier, canapés, fauteuils, ...

Sont interdits : les pneus, batteries, végétaux, produits toxiques, produits liquides, produits issus de travaux, matériaux de construction